











Tout Participant ne respectant pas le présent règlement sera également éliminé.

Si les Parties ne parviennent pas à un règlement à l'amiable, les litiges seront soumis au Tribunal de Commerce de Paris.

## Annexe 1

Grille d'évaluation - 1 grille sera remplie par projet « moins de 50 salariés »		Question formulaire
Description du porteur de projet		Description de l'entreprise ayant mené le projet
Description du projet		Description des emballages concernés par le projet : matériaux et composition détaillée, poids, dimension,
		Volumes de vente concerné par le projet et circuit de distribution
		Description qualitative du projet
		Autre acteurs impliqués / démarche partenariale
<b>Définition des critères de sélection</b>		
Hiérarchie des déchets	Ce critère permet d'évaluer à quel niveau de la hiérarchie des déchets le projet s'inscrit : - prévention, réutilisation, réemploi (5 pts) - amélioration recyclage boucle fermée (4 pts), - amélioration recyclage boucle ouverte (3 pts), - amélioration valorisation énergétique (2 pts), - compatibilité compostage (1 pts)	Indiquez de manière qualitative en quoi votre projet s'inscrit dans une démarche d'économie circulaire et respecte la règle des 5 R
Gains environnementaux (3 critères)	Ce critère sur 15 points permet d'évaluer si le projet permet d'améliorer l'empreinte environnementale sur les impacts clés suivants : émission de CO2 et/ou consommation d'eau et/ou consommation d'énergie et/ou recyclabilité	Description qualitative des bénéfices environnementaux du projet
Origine de la matière	Ce critère permet d'évaluer si le projet a recours à une filière durable pour l'approvisionnement des matières premières : matières recyclées, matières certifiées pour la durabilité, etc.	Vos matières premières d'emballages sont-elles issues de matières recyclées et/ou ayant fait l'objet d'une certification traçant leur origine durable ?
Sensibilisation	Ce critère permet d'évaluer si le projet a un fort potentiel pour faire basculer les pratiques en terme de tri des emballages du secteur.	Description des actions entreprises pour diffuser la bonne pratique issue du projet
<b>Définition des notes : de 1 à 5</b>		
1	ne répond pas à ce critère	

2	répond en partie à ce critère
3	répond au critère entièrement
4	répond au critère de manière significative
5	répond en se démarquant exceptionnellement

Pour chaque projet, le jury délibère pour donner une note de 1 à 5 est attribuée selon les critères et sous critères définis ci-dessus. La somme des notes donne la note globale du projet. Chaque note sera justifiée par un commentaire. En cas d'ex-aequo, le projet soumis le plus tôt sera le projet retenu.

## Annexe 2

Grille d'évaluation - 1 grille sera remplie par projet / « Plus de 50 salariés		Question formulaire
Description du porteur de projet		Description de l'entreprise ayant menée le projet
Description du projet		Description des emballages concernés par le projet : matériaux et composition détaillée, poids, dimension, Volume de vente concerné par le projet et circuit de distribution
		Description qualitative du projet
		Autre acteurs impliqués / démarche partenariale
<b>Définition des critères de sélection</b>		
Hiérarchie des déchets	Ce critère permet d'évaluer à quel niveau de la hiérarchie des déchets le projet s'inscrit : - prévention, réutilisation, réemploi (5 pts) - amélioration recyclage boucle fermée (4 pts), - amélioration recyclage boucle ouverte (3 pts), - amélioration valorisation énergétique (2 pts), - compatibilité compostage (1 pts)	Indiquez de manière qualitative en quoi votre projet s'inscrit dans une démarche d'économie circulaire et respecte la règle des 5 R
Gains environnementaux (3 critères)	Ce critère permet d'évaluer si le projet permet d'améliorer l'empreinte environnementale sur les indicateurs clés suivants, et se décompose en 3 sous critères comptant chacun sur 5 points	Fournir pour les indicateurs suivants les valeurs avant / après votre projet, ramenée en unité par bouteille vendue
	Emission de CO2 : réduction du bilan CO2 par bouteille	CO2
	Recyclabilité	Taux de recyclabilité
	Consommation d'eau et/ou biodiversité	Consommation d'eau / Biodiversité
Origine de la matière	Ce critère permet d'évaluer si le projet a recours à une filière durable pour l'approvisionnement des matières premières : matières recyclées, matières certifiées pour la durabilité, etc.	Vos matières premières d'emballages sont-elles issues de matières recyclées et/ou ayant fait l'objet d'une certification traçant leur origine durable ? Dans le deuxième cas, fournir le certificat
Innovant et transférabilité du projet au reste du marché	Ce critère permet d'évaluer si le projet est significativement différent des standards de marché et si le projet a un fort potentiel pour faire basculer l'ensemble du marché des emballages ou s'il s'agit d'un marché de niche	Description qualitative de l'aspect innovant du projet et de son potentiel pour influencer le marché

Définition des notes : de 1 à 5

1	ne répond pas à ce critère
2	répond en partie à ce critère
3	répond au critère entièrement
4	répond au critère de manière significative
5	répond en se démarquant exceptionnellement

Pour chaque projet, le jury délibère pour donner une note de 1 à 5 est attribuée selon les critères et sous critères définis ci-dessus. La somme des notes donne la note globale du projet. Chaque note sera justifiée par un commentaire. En cas d'ex-aequo, le projet soumis le plus tôt sera le projet retenu.